

LA MALADIE ET L'INAPTITUDE



FORMATION

OBJECTIFS

- Identifier les différentes situations d'absence et savoir les gérer
- Maîtriser les obligations de l'employeur en matière d'inaptitude et de reclassement
- Mesurer l'impact de la jurisprudence et des risques encourus en cas de non-respect des procédures

PROGRAMME

L'absence pour maladie ou accident

- Les diverses obligations du salarié à ce titre

L'indemnisation par l'employeur

- Sous quelles conditions ?
- Selon quel montant ?

La rupture du contrat du salarié malade ou accidenté

- Le cas de l'absence prolongée
- Le cas des absences fréquentes et répétées
- Les clauses de garantie d'emploi
- Le cas particulier de l'accident du travail

Le médecin du travail et le contrat de travail

- Qui fait quoi ? : les compétences respectives :
 - du médecin traitant
 - du médecin contrôleur de la sécurité sociale
 - du médecin du travail

La visite de reprise et ses conséquences

- Les différentes visites possibles
- Qu'est-ce que la visite de pré-reprise ? de reprise ?
- A quel moment se situe la visite de reprise ?

Inaptitude : gérer les contraintes imposées par la procédure

- L'impact de la réforme de la médecine du travail
- Élaboration de l'avis d'inaptitude par le médecin du travail, étapes de la procédure, contestation de l'avis, les recours possibles pour l'employeur
- Les visites de reprise et de pré-reprise : à quel moment les déclencher ? Les délais à respecter
- La recherche de reclassement : étendue des recherches, délais à respecter, rôle des représentants du personnel
- Gérer le refus de reclassement du salarié
- Licenciement pour impossibilité de reclassement : les précautions à prendre, la rémunération et les indemnités de rupture

L'inaptitude d'origine professionnelle ou non professionnelle : quelles différences, quelles conséquences ?

- Quel est le rôle de l'inspecteur du travail ? Quand le saisir ?



Prérequis :
Aucun



Public :
- Chefs d'entreprise
- Cadres dirigeants
- Salariés en charge ou impliqués dans les questions de prévention des risques professionnels



Durée :
1 jour (7 heures)



Tarif :
600 € HT
par stagiaire et par jour



Dates et horaires :
Jeudi 06 décembre 2018
9h00 - 12h00 et 13h30 - 17h30



Formation assurée par :
Juriste en droit social



VOTRE CONTACT

Jean-François BEAUDET
Tél : 06.33.01.47.93
jfbeudet@maisondesentreprises.com

LA MALADIE ET L'INAPTITUDE

FORMATION



MÉTHODES ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

- Support de formation (PPT)
- Apports théoriques et études de cas
- Appui sur des situations vécues et échanges d'expériences entre participants
- Tour de table en fin de formation



SUIVI ET ÉVALUATION

- En début de formation, les participants seront invités à exprimer leurs attentes afin de valider l'adéquation entre les objectifs individuels et de formation,
- Ces attentes seront reprises lors de la séquence d'évaluation de la formation pour relever en tour de table le niveau d'atteinte exprimé par les participants ainsi que la satisfaction vis à vis du contenu et du déroulement de la formation
- Une fiche d'évaluation à chaud sera remplie par chacun des stagiaires.

VALIDATION

- Une attestation de formation sera remise à l'issue des journées de formation



VOTRE CONTACT

Jean-François BEAUDET
Tél : 06.33.01.47.93

jfbaudet@maisondesentreprises.com